



Colayrac - Saint Cirq

La lettre du Maire

N°11 - mai 2009



Les marcheurs au départ...

La marche du parcours du cœur à Colayrac-Saint Cirq

Merci à vous qui avez participé à cet élan de générosité. Vous étiez plus de cent à profiter d'un soleil radieux sur les chemins de Colayrac. La collecte de l'Euro solidaire (142 euros) a été reversée à la Fédération Française de Cardiologie par l'association organisatrice, la Gymnastique Volontaire.

Merci encore à tous les membres de la Gymnastique Volontaire et tous les bénévoles qui se sont associés et ont participé à la préparation de la manifestation et à l'accompagnement des marcheurs.

A l'année prochaine pour renouveler cette expérience, toujours dans la même ambiance conviviale, familiale et bien sûr ensoleillée.

Edito

Le dernier conseil municipal a eu lieu le lundi 30 mars 2009.

Il a été marqué notamment par deux rapports :

L'un sur la fiscalité pour l'année 2009, l'autre qui présentait le budget pour cette même année.

S'agissant de la fiscalité, compte-tenu des conditions économiques et financières tendues que connaissent les ménages aujourd'hui, il a été décidé de maintenir tout simplement les taux de nos taxes identiques à ceux de l'an dernier. Donc, pas d'augmentation de notre part.

Quant au budget primitif 2009, deux remarques peuvent être faites :

D'une part nous avons voulu maintenir nos investissements à bon niveau, malgré la crise... parce que des entreprises qui fonctionnent ce sont des gens qui travaillent...

D'autre part nous avons voulu marquer d'un signe fort notre encouragement auprès des associations sportives qui, à travers leurs écoles, contribuent à l'éducation de nos jeunes. C'est ainsi que leurs subventions annuelles ont été ajustées, proportionnellement à l'effort fait en direction des jeunes.

François Chalmel

Décisions du conseil municipal du 30 mars 2009 :

• Fiscalité

La commission des finances a proposé de ne pas augmenter nos impôts, suivie en cela par le bureau puis le Conseil Municipal, qui adopte la proposition à l'unanimité.

Les taxes dites sur les ménages (habitation, foncier non bâti) sont donc inchangées.

	Taxes 2009	(2008)	produit fiscal attendu(part municipale)
- habitation	= 8,05 %	(idem)	270 239 €
- foncier bâti	= 19,67 %	(idem)	473 850 €
- foncier non bâti	= 82,36 %	(idem)	56 664 €

• Budget primitif 2009

Il s'équilibre (recettes-dépenses)

-> en fonctionnement... à 1 646 152 €

-> en investissement... à 1 191 033 €

Total = 2 837 185 €

Il comporte un autofinancement prévisionnel de 304 152 euros qui sera dégagé au profit de la section d'investissement.

En matière d'investissement, la traversée de Colayrac-bourg représente, avec un coût prévisionnel de 950 000 euros, « la grande action 2009 ».

• Fiscalisation de la contribution du syndicat mixte de voirie d'Agen-centre (SMVAC)

Le conseil municipal décide d'arrêter les montants à fiscaliser en 2009 au profit du SMVAC :

- Contribution	98769,34 €	contribution 2008 :	96 706,46 €
- Emprunts	16 281,08 €	emprunts 2008 :	13 310,39 €
Total	115 050,42 €	total 2008 :	110 016,85 €

• Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Pour les communes décidées à accroître en 2009 leurs dépenses d'investissement par rapport à la moyenne des quatre années précédentes (ce qui est le cas pour nous), le plan de relance de l'économie mis en place par le gouvernement prévoit de rembourser la part de TVA (environ 15%) des dépenses d'investissement, une année après celle des travaux au lieu des deux habituelles.

Le Conseil Municipal décide unanimement d'adopter les mesures permettant de bénéficier de cette disposition, laquelle vient abonder notre capacité d'autofinancement.

• Exonération de l'impôt sur les spectacles pour les manifestations sportives

Les réunions sportives sont soumises à l'impôt sur les spectacles. Ainsi que la loi l'y autorise, le Conseil Municipal peut exonérer l'ensemble des compétitions sportives de cet impôt... ce qu'il décide à l'unanimité.

• Taxe locale d'équipement (TLE) : remise gracieuse de pénalité de retard

Une pénalité de retard de 31 euros a été appliquée par la Trésorerie d'Agen, afférente au permis de construire n° 06905 A 1008. Ainsi que le Livre des Procédures Fiscales l'y autorise, le Conseil Municipal accorde la remise gracieuse de cette pénalité, d'autant que le retard est dû à des défaillances administratives.

• Marché de travaux : traversée de Colayrac-bourg/phase II

Après appel d'offres, la commission a retenu, parmi les candidats qui ont proposé leurs services :

- pour le lot n° 1 (voirie et réseaux), l'entreprise APPIA pour un montant total de 667 357,55 € HT
- pour le lot n° 2 (éclairage public), l'entreprise ELECTROMONTAGE pour 51 904,70 € HT
- le lot n° 3 (espaces verts) fera l'objet d'un appel à candidature ultérieur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires

Avis important de l'administration fiscale

La déclaration de revenus 2008 sera préremplie de certains revenus. Les déclarations papier préremplies seront envoyées aux contribuables par voie postale entre le 24 avril et le 7 mai 2009. La date limite de dépôt de cette déclaration papier est fixée au 29 mai.

L'administration fiscale met en ligne un bouquet de services sur son site Internet www.impots.gouv.fr. Les imprimés fiscaux de déclaration de revenus y seront notamment disponibles à partir du 20 avril en téléchargement immédiat, puis à compter de la semaine du 11 mai pour un envoi de tout type d'imprimés à domicile sous 48 heures.

Cette année, le site www.impots.gouv.fr permet également d'effectuer la déclaration des revenus sur Internet sans certificat. Les contribuables qui choisissent de télédéclarer bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'au 18 juin pour la zone C. Ce service sera disponible dès le 27 avril. La réduction de 20 € est accordée aux nouveaux télédéclarants en 2009 qui choisissent un moyen de paiement dématérialisé.

Toutefois, l'abonnement permet aussi de consulter son compte fiscal, de payer et d'obtenir une information fiscale ou d'effectuer toute autre démarche. Le module de calcul de l'impôt sur les revenus 2008 est d'ores et déjà disponible sur le site.

Travaux d'intérêt collectif

Plusieurs membres du conseil municipal, accompagnés d'amis Colayracais ont entrepris la tâche de nettoyer le bord de Garonne. Ils ont passé une bonne partie de la journée du samedi 14 mars, à ramasser les débris plastiques, bouteilles, ferrailles et autres objets variés entre le complexe sportif et Saint Hilaire de Lusignan. Ce sont 4 remorques pleines qui ont été vidées à la déchèterie de Colayrac. Espérons que « dame Garonne » et quelques humains associés nous préservent de prochains déchets...



Toujours dans le même souci de nettoyer les endroits de la commune fréquentés par la population ou susceptibles de l'être, lieux de repos ou de promenade, ce fut au tour du lavoir de Lary de se faire une beauté le samedi suivant... Grand merci à l'association des chasseurs de Colayrac qui ont été les premiers acteurs des travaux du lavoir de Lary aux côtés d'une équipe de conseillers municipaux et autres colayracais.

Tous les bénévoles désireux de se joindre à ces actions citoyennes sont les bienvenus.

A.L.S.H. de Colayrac-Saint Cirq

Les enfants de l'accueil de loisirs sans hébergement de Colayrac-Saint Cirq ont présenté Vendredi 10 avril 2009 à 19 heures, un spectacle à la salle des fêtes devant une assistance parentale et de voisinage.

Encadrés et conseillés par la Compagnie Virtuelle avec comme animatrices Montsé et l'Orange Bleue et comme animateur Sébastien, les enfants de l'ALSH ont réalisé un spectacle théâtre pour les 6/11 ans et infographie pour les 3/6 ans sur le thème de « l'animal ». Ils se sont produits selon une mise en scène de 6 tableaux, forme de récompense de 4 mois de travail en groupe. Eric Novoa et Aline Delmas, son adjointe, ont réalisé un scénario original alternant projection d'images de la vie de l'accueil et activités découverte en public. Ce centre accueille des enfants de 3/11 ans domiciliés ou scolarisés sur la commune. L'ALSH est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30 non stop. Pour plus de renseignements vous pouvez appeler Mr Eric Novoa, Directeur de l'ALSH au 06.81.25.04.95 ou au 05.53.47.44.17.

Inscriptions scolaires - rentrée 2009

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire prochaine (septembre 2009) font apparaître un « pic » lié à la fois à une grosse « moyenne section » (45) qui va passer en grande section et à une arrivée importante (de l'ordre de la quarantaine) en « petite section ».

Cette situation conjoncturelle et ponctuelle n'est pas de nature à inciter l'Inspection Académique à créer une classe...mais nous conduit, nous municipalité, à adopter des mesures plus prudentes cette année pour l'inscription en petite section de maternelle.

Rappel :

1 – les familles résidant hors Colayrac-Saint Cirq, ne pourront pas bénéficier, cette année, des dérogations qui leurs étaient accordées les années précédentes : aucun enfant « extérieur » ne sera donc admis en « petite section de maternelle ».

2 – seuls les enfants domiciliés à Colayrac-Saint Cirq et qui ont trois ans dans l'année civile 2009 pourront être inscrits en « petite section ».

3 – les pré-inscriptions des enfants devant entrer dans une classe élémentaire (du CP au CM2) s'effectueront en revanche dans les conditions habituelles.

NB : il est à noter qu'une « grande section » existe à l'école de Corne, pouvant accueillir une dizaine d'élèves, celle-ci est ouverte à tous les enfants de la commune, quelle que soit leur domiciliation.

Pour notre patrimoine

Du 4 au 9 avril dernier, en l'église de Saint Cirq, plus de 250 colayracais sont venus satisfaire leur intérêt pour les « belles choses ».

Certains découvraient la restauration sobre et raffinée de cette jolie petite église. Le temps était clément, le soleil à travers les vitraux s'associait aux œuvres colorées de l'exposition.

L'art de la photographie s'y révélait sous les formes et les techniques très différentes des deux artistes colayracais. Yvan Damas présentait des photographies « classiques » hautes en couleurs, superbes et François Sternicha, des photographies déformées, estompées, alliées à la peinture des œuvres qui questionnent.

Les enfants de l'école du Bourg ont saisi rapidement l'esprit de ces réalisations et ont immédiatement ébauché des croquis pour de futurs travaux en classe que nous découvrirons plus tard.

Feste'Arts

**Rendez vous sur "colayrac.fr" ou directement en mairie
pour consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux
et autres informations municipales.
Infos Mairie : 05 53 77 57 50 et sur www.colayrac.fr**

A vos agendas: les animations à Colayrac-St Cirq

- **Samedi 16 mai : Demies-finales et finales du tournoi de tennis (jusqu'à 0),**
- **Samedi 16 mai de 15 h à 19 h et dimanche 17 mai de 10 h à 12 h et 15 h à 19 h à la mairie,**
Exposition "Le Mini Atelier" dessin, peinture, peinture sur soie
- **Vendredi 22 mai à midi,** L'association des Aînés Ruraux organise un repas d'anniversaire à la Salle des Fêtes de Colayrac
- **Dimanche 24 mai à partir de 14 h,** L'association des Aînés Ruraux organise un loto à la Salle des Fêtes.
- **Vendredi 05 juin à 20 h 30 à la salle des fêtes,** concours de belote organisé par le club de Pétanque Colayracaise.
- **Vendredi 12 et Samedi 13 juin Fête du village organisée par "Festej'arts" et les associations sportives Foot et Rugby**
Le 12 juin concours de belote à la salle des fêtes à 21 h
Le 13 juin au stade de football à partir de 10 h
– Exposition vente des Aînés Ruraux et AMADEA
– Matches parents enfants foot et rugby
12 h apéritif – grillades
14 h 30 – concours officiel de pétanque à Colayrac
14 h à 17 h kermesse et jeux – structures gonflables
19 h apéritif gratuit offert par la municipalité
21 h repas sous chapiteau – animations Bandas – Feu d'artifice
Sauf la belote et la pétanque, l'ensemble de la fête se déroulera sur le terrain de football.
- **Mardi 16 juin au complexe sportif de Colayrac à 20 h 30** l'association Modern'Jazz organise son spectacle annuel de danse
- **Samedi 20 juin** spectacle des enfants de l'école René Cassin à la Salle des Fêtes.
- **Samedi 27 juin** spectacle des enfants de l'école de Saint Cirq à la Salle des Fêtes.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

A propos des « nettoyages de printemps » dans nos jardins

Maintenant que nous sommes entrés dans le printemps avec sa végétation exubérante, il est bien naturel d'avoir envie d'y mettre un peu d'ordre. Sur notre territoire où les jardins sont nombreux, nombreux aussi sont ceux qui ont à les entretenir. Mais des règles d'usage et de bon voisinage sont à rappeler à cette occasion :

A propos de la tonte ...

Il n'y a pas d'arrêté, sur notre commune, interdisant le fonctionnement des tondeuses et autres outils à moteur pendant les week-ends.

Il est simplement fait appel, ici, au bon sens et au civisme de chacun pour comprendre que l'usage des outils à moteur est à proscrire aux heures habituelles de repos des voisins, auxquels ils ont droit.

A propos des feux de broussaille et déchets végétaux ...

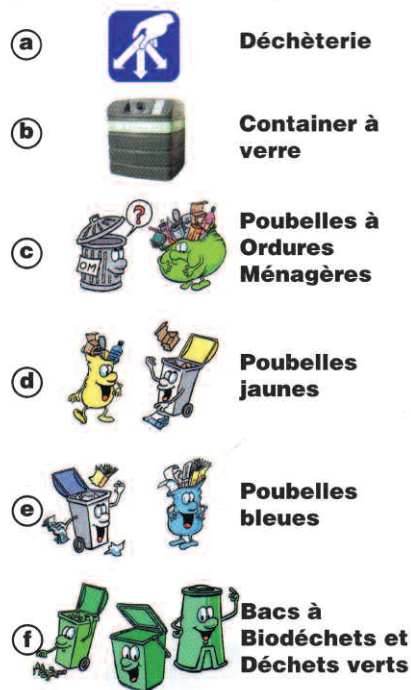
Ils sont autorisés (sauf en zone urbaine) à l'exclusion de tout autres matériaux : plastiques, caoutchouc, polystyrènes, etc...

Il est seulement recommandé d'une part de choisir le moment pour ne pas envahir les voisins de fumée et d'autre part de surveiller l'opération pour qu'elle ne risque pas de se répandre et de dégénérer.

Suis je un bon trieur ? Pour recycler il faut bien trier Les bons gestes TRI Test pour les petits et les grands

• Relier chacun des déchets cités avec la poubelle dans laquelle il doit se jeter ...

- Papier déchiré
- Boîte de céréales en carton
- Assiette à dessert
- Epluchures
- Bouteille en plastique
- Papier de bonbon
- Herbe
- Magazine
- Bocal de confiture
- Piles
- Pot de yaourt
- Canette
- Poche plastique
- Bouteille en verre
- Boîte de conserve
- Boîte en plastique
- Petit tronc d'arbre
- Brique de jus de fruits
- Journal
- Frigidaire
- Vélo
- Fleurs fanées
- Miroir brisé



Réponses

a : 3, 7, 10, 17, 21, 22 / b : 9, 14 / c : 6, 11, 13, 16, 23 / d : 2, 5, 12, 15, 18 / e : 1, 8, 19 / f : 4, 7, 22